

Financement des programmes établis

Avec votre permission, monsieur le Président, je voudrais consigner la remarque suivante qui est probablement la plus pertinente de toute cette correspondance. Voici :

Même derrière le Rideau de fer, on cherche à protéger et à promouvoir la vie culturelle en période de crise économique car on sait que les gens finiront bien par s'en sortir s'ils ont la foi. La véritable efficacité économique tient compte du bien-être spirituel des habitants.

Puisque nous vivons dans une société «libérale» qui défend les valeurs humaines comme toutes les sociétés occidentales l'ont toujours fait, semble-t-il, nous devrions comprendre que l'instruction ne consiste pas uniquement à préparer les individus à gagner leur vie, et que pour faire avancer l'esprit de tolérance et la connaissance en général, nous devons maintenir notre système d'enseignement postsecondaire. Nous serons ainsi mieux en mesure de comprendre nos différences et aussi nos points communs. La mesure que nous sommes en train d'étudier ne fait pas que compromettre l'avenir des étudiants, le gagne-pain des professeurs de faculté et la vie de certaines collectivités, elle s'attaque au cœur et à l'âme de notre société. Le gouvernement fédéral commettrait une grave erreur s'il prétendait, pour expliquer ses agissements, que nous avons certains gouvernements conservateurs rétrogrades et réactionnaires dans la plupart des provinces, des gouvernements qui voudraient bien que d'autres ministères provinciaux s'emparent de ce budget qui servirait alors à accomplir leur dessein politique. C'est une mesure qui se retournera contre nous et qui aura des conséquences auxquelles personne d'entre nous n'ose penser. J'espère que le gouvernement va revenir sur sa décision et qu'il va profiter de l'occasion pour verser ces fonds dans une caisse d'urgence qui servira à maintenir l'enseignement postsecondaire vivant et bien portant.

M. Ogle: Monsieur le Président, mon collègue vient tout juste de nous apprendre qu'une université allait fermer ses portes. Je crois que nous serions tous édifiés de l'entendre nous dire quelles seront les conséquences de cette fermeture pour la communauté dans laquelle il vit. Je trouve que c'est un très grave problème pour cette communauté. Le député nous a dit que l'université en question en était réduite à cette extrémité faute d'argent. Sur un plan plus général, quelles sont les conséquences finales de la fermeture d'une université dans une localité?

M. Kristiansen: Monsieur le Président, dans le cas d'une localité comme la mienne, ce sont les professeurs et le personnel de soutien de l'université qui en seraient immédiatement frappés. Quelque 500 étudiants verraient immédiatement leur carrière et leur avenir compromis. Beaucoup d'autres jeunes gens et de personnes moins jeunes verraient immédiatement leurs études interrompues; en effet, nous comptons un très grand nombre d'étudiants un peu plus âgés que la moyenne. Cette université est bien située, car beaucoup de gens vivent à proximité, et autrement ils n'auraient pas la possibilité de poursuivre des études universitaires. Fermer cette université équivaldrait à priver nos concitoyens de la possibilité de participer à part entière à la société. Qui plus est, surtout dans une région où certaines des ressources naturelles ont commencé à diminuer en conséquence des mesures politiques directes adoptées par la capitale provinciale, on détruirait les liens qui unissent la collectivité même où se trouvait l'université.

Bien qu'il s'agisse de ma localité d'origine, je ne crois pas exagérer lorsque je soutiens que notre situation est plutôt

exceptionnelle. Sur une population de quelque 10,000 habitants, environ un quart se compose de commerçants, un quart d'universitaires, près d'un quart de fonctionnaires et enfin un dernier quart d'ouvriers. Il est exceptionnel de retrouver ce genre de microcosme de la société dans une petite ville de quelque 10,000 habitants. Du fait que cet endroit est plutôt éloigné des grands centres puisqu'il se trouve niché dans les hautes montagnes de West Kootenays, nous en sommes venus à tisser des liens très spéciaux entre nous, des liens familiaux et communautaires très étroits, même sur le plan politique. Je trouve qu'il serait désolant de compromettre pareille possibilité d'épanouissement des relations interpersonnelles par suite d'une attitude négativiste à court terme et des réactions que le gouvernement provincial a eues à la suite d'initiatives malheureuses du gouvernement fédéral.

• (1630)

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je vais examiner divers articles du projet de loi mais, tout d'abord, j'aimerais donner un aperçu de l'évolution de l'assurance-maladie. À l'origine, plusieurs provinces possédaient leur régime d'assurance-maladie. En Alberta, le régime connu sous le sigle MSI était excellent et fonctionnait sous l'égide des médecins eux-mêmes.

Puis, le gouvernement fédéral est venu proposer aux provinces d'instaurer un régime national dont il partagerait la moitié des frais avec chaque province qui accepterait de conclure un accord. C'était une offre alléchante pour les provinces. Toutefois, certains ministres du cabinet albertain ont exprimé des réserves à l'égard du changement proposé vu l'excellence du régime provincial qui relevait du secteur privé et fonctionnait à merveille. Le fait de devoir renoncer aux subventions au titre des services de santé à moins de supprimer le MSI en faveur du régime national a été le facteur décisif. Le gouvernement albertain a donc accepté de souscrire au régime d'assurance-maladie, ayant la garantie que le gouvernement fédéral assumerait 50 p. 100 des frais.

Tout s'est bien passé pendant quelques années et les citoyens étaient heureux du régime jusque vers 1977, quand le gouvernement fédéral a décidé d'adopter la formule globale de financement. On pourrait qualifier cette formule autrement, l'appeler notamment la formule des montants forfaitaires. Quoi qu'il en soit, au moment où les provinces débattaient la question, on ne leur a jamais dit que la somme totale serait réduite. J'imagine qu'on a présenté la formule de la même façon à la Chambre des communes—on a dit qu'on cesserait de leur verser des subventions au titre de l'assurance-maladie, de l'enseignement postsecondaire et ainsi de suite et que tous les fonds seraient réunis en une somme globale pour chaque province. Étant donné qu'ils conserveraient une certaine latitude quant à la façon de dépenser cet argent, les gouvernements provinciaux ont jugé l'offre avantageuse. Le gouvernement fédéral n'allait pas les épier. Ils pourraient disposer des contributions de manière à en tirer les meilleurs résultats. À ma connaissance, toutes les provinces sont tombées d'accord et, à ce que je sache, l'opposition conservatrice à la Chambre a adopté le projet alors que les néo-démocrates s'y sont opposés.

On prétend maintenant que lorsque la question a été débattue, on ignorait que le montant d'argent serait réduit. On devait au contraire verser une somme globale correspondant à la somme des différents postes de dépenses. Une telle formule